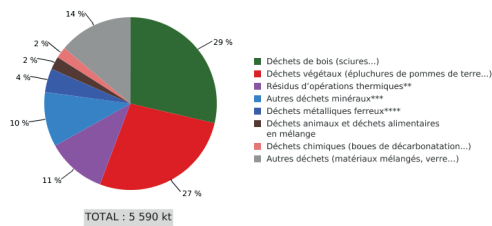


Améliorer la gestion des déchets dans les entreprises : priorité à la prévention

Nos modes de consommation et de production génèrent une montagne de déchets. En Wallonie, selon l'enquête intégrée environnement, en 2016, les industries ont engendré 5,59 millions de tonnes de déchets (dont 311 000 tonnes de déchets dangereux). Les secteurs produisant le plus de déchets sont dans l'ordre décroissant : l'industrie alimentaire (39%), le travail du bois (26%) et la métallurgie (17%); à eux seuls, ces secteurs produisent 4/5 du gisement de déchets industriels annuels. Suivent de loin le papier et l'imprimerie (6%) et l'industrie chimique (4%).

Gisement de déchets industriels en Wallonie*, par type de déchet (2016)



* Données collectées auprès d'un échantillon de 408 établissements issus de l'industrie extractive, manufacturière et de production d'énergie, ainsi que de certains établissements du secteur tertiaire compte tenu de la nature de leurs activités (blanchisseries et teintureries industrielles). Ces données sont ensuite extrapolées à l'ensemble de ces secteurs et sous-secteurs industriels au niveau de la Wallonie.

** Laitiers, scories, cendres volantes, sables de fondrière.

*** Prouilles, écumes, sables brûlés de fondrière, déchets de terre cuite.

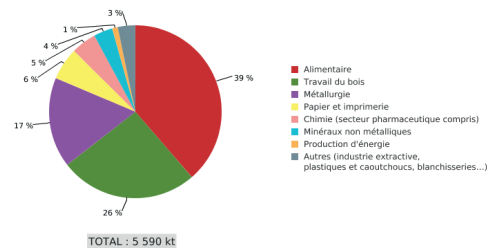
**** Métaux, pâtes et battures de laminage, chute de production.

REEW - Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)

© SPW - 2019

Entre 2007 et 2016, les gisements de déchets de l'industrie alimentaire et de l'industrie du travail du bois ont fortement progressé (respectivement +104% et +216%), alors que celui de l'industrie de la métallurgie a fortement baissé (-68%).

Gisement de déchets industriels en Wallonie*, par sous-secteur (2016)



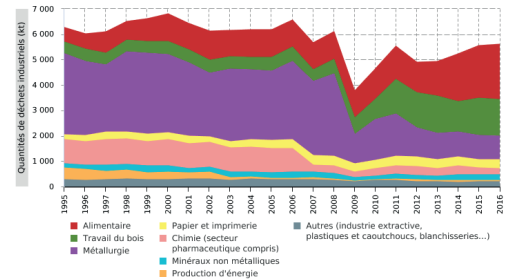
* Données collectées auprès d'un échantillon de 408 établissements issus de l'industrie extractive, manufacturière et de production d'énergie, ainsi que de certains établissements du secteur tertiaire compte tenu de la nature de leurs activités (blanchisseries et teintureries industrielles). Ces données sont ensuite extrapolées à l'ensemble de ces secteurs et sous-secteurs industriels au niveau de la Wallonie.

REEW - Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)

© SPW - 2019

L'évacuation et le traitement des déchets posent de sérieux problèmes de pollution de l'air, des sols et des eaux en plus d'entraîner un important gaspillage de ressources (matières et énergie). Ces pollutions peuvent à leur tour avoir un impact sanitaire. Toutes les entreprises sont confrontées à la gestion de leurs déchets.

Gisement de déchets industriels en Wallonie*, par sous-secteur (1995 - 2016)



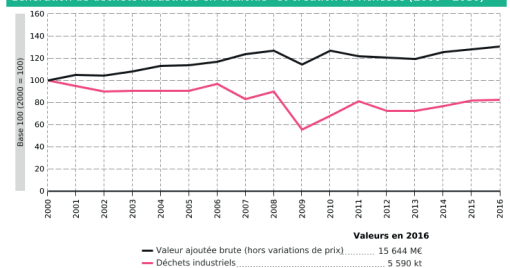
* Données collectées auprès d'un échantillon de 408 établissements issus de l'industrie extractive, manufacturière et de production d'énergie, ainsi que de certains établissements du secteur tertiaire compte tenu de la nature de leurs activités (blanchisseries et teintureries industrielles). Ces données sont ensuite extrapolées à l'ensemble de ces secteurs et sous-secteurs industriels au niveau de la Wallonie.

REEW - Source : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement)

© SPW - 2019

Depuis 2000, les quantités de déchets produits en Wallonie étaient globalement en baisse, à l'exception de ceux issus des secteurs alimentaire et travail du bois. Un découplage entre la production de déchets et la création de richesse s'est opéré entre 2000 et 2008, a été plus contrasté entre 2009 et 2012 et évolue de manière stable depuis 2013.

Génération de déchets industriels en Wallonie* et création de richesse (2000 - 2016)



* Données collectées auprès d'un échantillon de 408 établissements issus de l'industrie extractive, manufacturière et de production d'énergie, ainsi que de certains établissements du secteur tertiaire compte tenu de la nature de leurs activités (blanchisseries et teintureries industrielles). Ces données sont ensuite extrapolées à l'ensemble de ces secteurs et sous-secteurs industriels au niveau de la Wallonie.

REEW - Sources : SPW - DGO3 - DEE (Enquête intégrée environnement) ; IWEP5 (modèle HERMREG)

© SPW - 2019

Pour se conformer à la législation européenne et wallonne, la gestion des déchets doit se faire en respectant la hiérarchie des modes de gestion : priorité à la prévention pour éviter de produire des déchets, ensuite à la valorisation (en privilégiant la valorisation matière d'abord et la valorisation énergétique ensuite) et enfin l'élimination (incinération et mise en décharge enfin).

En Wallonie, la production de déchets dangereux a diminué de près de 20% entre 2012 et 2014. Le nouveau Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R) fixe notamment un cadre juridique pour accorder le statut de produit à des déchets qui peuvent être réutilisés dans l'industrie (**cf fiche 20 : l'économie circulaire à l'échelle de l'entreprise** : <http://www.rise.be/ressources/fiche-20-l-economie-circulaire-a-l-echelle-de-l-entreprise.htm>).

Depuis le 1er septembre 2015, d'autres biens de consommation font l'objet d'un tri sélectif: les piles et les accumulateurs usagés, les pneus usés, les véhicules hors d'usage, les huiles usagées, les déchets d'équipement électriques et électroniques. À partir de 2016: déchets d'emballage en verre, emballages PMC, films et sacs en plastique, papier et carton secs et propres, déchets métalliques. À partir de 2017: déchets verts, déchets de textiles non souillés, déchets de bois. Dès le 1^{er} janvier 2021, sont prévus, une série d'ustensiles jetables en matière plastique.

Que faire au plan syndical par rapport à la gestion des déchets?

Si l'équipe syndicale n'a jamais réalisé de travail sur la gestion des déchets, la première étape consiste à réaliser un bref état des lieux (quels déchets, en quelles quantités, quels coûts, quels problèmes). Ensuite, il faudra choisir les actions à développer prioritairement (en fonction de critères comme la faisabilité, le coût ou le gain) et les intégrer dans un plan d'action. Ce plan d'action peut faire partie du plan annuel d'action et du plan global de prévention.

Si on ne part pas de zéro, les objectifs précis en matière de déchets seront forcément propres à chaque entreprise. Les objectifs suivants peuvent toutefois guider toutes les équipes syndicales:

- **organiser un suivi de la gestion des déchets:** disposer régulièrement d'un tableau de bord des types et quantités de chaque déchet généré dans l'entreprise et contribuer à l'élaboration de mesures correctives;
- **réduire les déchets à la source en développant une politique de prévention des déchets** (le meilleur déchet est celui qui n'existe pas): intégrer la prévention des déchets dans les politiques d'achat de l'entreprise, privilégier les conditionnements réutilisables, utiliser les conditionnements les plus grands ou en vrac, limiter la consommation des produits générateurs de déchets, utiliser les meilleures technologies disponibles, vérifier le réglage des équipements, limiter l'utilisation de substances dangereuses, privilégier la substitution des substances dangereuses, etc.;
- **sensibiliser les travailleurs:** sensibiliser les travailleurs à la prévention et à la bonne gestion des déchets, demander que les travailleurs reçoivent une formation sur la gestion des déchets, communiquer sur les résultats obtenus et les afficher, etc.;

- **optimiser la gestion des déchets:** examiner si toutes les mesures de prévention possibles ont été prises et si toutes les procédures fonctionnent correctement, vérifier l'adéquation des procédures par rapport à l'organisation du travail, recueillir l'avis des travailleurs sur la pratique de ces procédures, vérifier que la ligne hiérarchique participe pleinement à la politique de gestion de déchets, vérifier les possibilités de valoriser d'autres déchets ou de mieux les valoriser au plan de l'environnement, etc.



1. Prévention
2. Réutilisation
3. Recyclage
4. Autre valorisation
5. Elimination

Ces objectifs peuvent également être intégrés au plan annuel d'action et au plan global de prévention.

Exemples de bonne pratique:

- une gestion drastique des déchets a été mise en place chez Ikea à Hognoul. Pour y parvenir, suite à de nombreux échanges avec les organes de concertation, une campagne d'information efficace a été développée (gains financiers affichés, tri expliqué visuellement...) et des formations ont été données au personnel. La baisse des coûts liés à la bonne gestion des déchets a notamment permis aux travailleurs.ses d'accéder plus facilement aux avantages non récurrents liés aux résultats (CCT90).
- chez UCB, grande entreprise du secteur de la chimie, les gobelets en plastiques ont été remplacés par des tasses évitant ainsi de jeter 1,145 million de gobelets à la poubelle et générant une économie substantielle de 41 220 euros.

Quelles questions poser au CPPT et au CE pour avancer sur ces objectifs ?

- Quels sont les différents types de déchets produits dans l'entreprise ? Quelle en est la quantité pour chaque catégorie (kg/an ou l/an) ? De quel département/service proviennent-ils ? Où sont-ils stockés ? Comment sont-ils traités ?
- Y a-t-il des déchets dangereux ? Le transporteur ou le collecteur est-il agréé ? Le registre des déchets dangereux est-il tenu ?
- L'entreprise est-elle soumise à des obligations de reprise ? Comment ces obligations de reprises sont-elles assurées ?
- Quelles sont les initiatives prises pour réduire les quantités de déchets ? Existe-t-il une politique d'achat intégrant la dimension prévention des déchets ?
- Quels sont les déchets déjà valorisés ? Comment sont-ils valorisés ? Quel est le pourcentage de déchets valorisés ? Y a-t-il des déchets non encore valorisés mais valorisables ? Est-il possible de mieux valoriser certains déchets ? Quel est le bénéfice dégagé par la valorisation des déchets ?
- Existe-t-il un tri sélectif des déchets dans l'entreprise ? Quels en sont les résultats ? Est-il perfectible ?
- Quel est le coût annuel de la gestion des déchets et de chaque type de déchets ?
- Existe-t-il un tableau de bord permettant de suivre mensuellement l'évolution des quantités et volumes de chaque déchet ?
- Comment l'information sur la gestion des déchets est-elle transmise aux travailleurs ? Reçoivent-ils une formation ?

En savoir plus sur la gestion des déchets

- L'environnement en Wallonie (portail SPW déchets) : http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/
- Décret déchets : <http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/degeno19.htm>
- PWD-R : <https://sol.environnement.wallonie.be/home/accueil-dechets/pwd-r.html>
- Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/publications/rapport-sur-letat-de-lenvironnement-wallon-2017.html>
- Connaître les entreprises, experts, bureaux d'étude, laboratoires agréés en Wallonie : <http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/aerw/pe/infos/listeagrees.htm>